

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **41 (1912)**

Heft 16

PDF erstellt am: **30.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

que c'est qu'un honnête homme et l'on n'a pas une conception bien arrêtée de ce qui est bien et de ce qui est mal. »

Ces livres, c'était peut-être le manuel de M. Bayet fils, un homme très honoré et très décoré aussi, de la laïque. On y lit : « Les actions bonnes sont celles qui sont utiles et qui rendent heureux ; les actions mauvaises sont celles qui sont inutiles et rendent malheureux. » C'est clair cela. Et s'il m'est bon de me procurer 45,000 francs en tuant deux ou trois employés de banque, si cela me rend heureux de me procurer cette somme, de quel droit me reprocherait-on cette « bonne action » ?

Et ne croyez pas que ce soit là une boutade isolée d'un détraqué. Voici un autre manuel sacro-saint, il est de M. Payot, un mandarin non moins honoré, décoré et grassement nanti. Que dit-il ? Qu'enseigne-t-il à nos enfants, aux hommes de demain ? « Aujourd'hui nous avouons notre ignorance totale — à toi, Raymond « la Science » — concernant une vie de l'âme après la mort. La croyance que Dieu punira les méchants a d'ailleurs endormi la conscience sociale... Aujourd'hui nous jugeons nécessaire de débarrasser l'enseignement de la morale de la croyance en Dieu. » — Ah ! le bon débarras, n'est-ce pas Carouy ?

Plus d'idées mortes, réplique Bayet au compère Payot : « Les idées mortes, ce sont les idées du devoir, du libre arbitre, de la responsabilité des criminels. » A la bonne heure ! Recueillez, compagnons Bonnot, Garnier et autres bandits, dont la « conscience sociale n'est plus endormie », recueillez pieusement cette absolution laïque du bon Bayet : « Ceux qui commettent des crimes ne sont pas toujours des hommes mauvais et méchants. Le plus souvent ils sont aussi bons que nous — à toi Bonnot ! — et ce n'est pas leur faute — à toi, Garnier ! — s'ils sont devenus criminels. »

Eugène DÉVAUD.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse. — Le Bureau fédéral de statistique vient de faire paraître son rapport sur l'examen pédagogique des recrues de l'année 1911. Voici le tableau du rang et de la note moyenne des cantons, avec la note et le rang de 1910 en regard :

1911		1910	
Rang	Note	Note	Rang
1. Genève	6,54	6,36	1
2. Bâle-Ville	6,68	7,08	6
3. Zoug	6,70	7,60	16
4. Glaris	6,71	7,18	9
5. Thurgovie	6,78	6,74	2
6. Schaffhouse	6,83	6,99	3
7. Obwald	6,85	7,18	9

8.	Neuchâtel	6,96	7,06	5
9.	Zurich	6,99	7,08	6
10.	Nidwald	7,05	7,04	4
11.	<i>Fribourg</i>	7,11	7,40	12
»	Soleure	7,11	7,17	8
13.	Vaud	7,13	7,21	11
14.	Valais	7,16	7,80	19
15.	Lucerne	7,36	7,58	15
16.	Argovie	7,37	7,70	17
»	Saint-Gall	7,37	7,52	14
18.	Appenzell-Exterieur	7,38	7,74	18
19.	Berne	7,68	7,49	13
0.	Bâle-Campagne	7,85	7,81	20
21.	Appenzell-Intérieur	7,89	8,38	23
22.	Grisons	7,98	8,07	22
23.	Tessin	8,01	8,58	24
24.	Schwyz	8,29	7,84	21
25.	Uri	8,72	8,62	25

La note moyenne pour l'ensemble de la Suisse est 7,33.
(En 1910 : 7,42.)

Dix-neuf cantons, dont Fribourg, ont progressé en 1911. Six ont reculé : Thurgovie, Nidwald, Berne, Bâle-Campagne, Schwyz et Uri.

Nous voyons avec plaisir que la note du canton de Fribourg s'est sensiblement améliorée et que notre canton a avancé d'un échelon. Quoique l'émulation ait été très vive et que presque tous les cantons soient en progrès, un seul des cantons qui étaient après Fribourg dans le tableau de 1910 l'a dépassé en 1911 : c'est Zoug, qui saute du 16^{me} rang au 3^{me}. Le canton de Fribourg a rattrapé Soleure et devancé Vaud, qui le précédaient dans le tableau de 1910.

— Dernièrement, avait lieu à Neuchâtel, sous la présidence de M. Quartier-la-Tente, chef du Département de l'Instruction publique, la conférence annuelle des inspecteurs et des inspectrices scolaires de la Suisse romande. Trente-deux personnes étaient présentes, dont 25 inspecteurs et directeurs, 4 inspectrices de Genève. Fribourg était représenté par 2 inspectrices et 5 inspecteurs. Dans son discours de bienvenue, M. Quartier-la-Tente a passé rapidement en revue les différents thèmes pédagogiques ou littéraires traités dans nos conférences depuis leur création, en 1895, jusqu'à ce jour. Ces sujets sont nombreux et attrayants. Une discussion nourrie a suivi la lecture de l'intéressant rapport, présenté par M. Barbey, chef de service à l'Instruction publique à Fribourg.

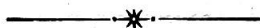
Le sujet traité concernait les conférences du corps enseignant, leur utilité et leur organisation. La prochaine réunion annuelle aura lieu à Genève. Un dîner assaisonné de deux discours régala tous les participants. Une visite à l'exposition des beaux-arts termina la partie officielle de la réunion.

Fribourg. — *Conseil d'Etat.* — (Séance du 7 septembre). Il agréa, avec remerciements, pour les excellents services rendus, la démission de M. Jean Brunhes de ses fonctions de professeur à la Faculté des sciences de l'Université et de membre de la commission des études, ainsi que celle de M. l'abbé François Ducrest, en qualité de professeur au Collège Saint-Michel. Il confère à M. Jean Brunhes, à Fribourg, le titre de professeur honoraire à l'Université ;

Il nomme : M. le Dr Eugène Dévaud, professeur à l'Université de Fribourg, membre de la Commission des études, section française ; M. l'abbé Jules Bondallaz, de Cheiry (Broye), professeur d'histoire au Collège Saint-Michel ; M. Emile Fontaine, à Fribourg, professeur d'arithmétique, de comptabilité et de géographie dans les classes commerciales inférieures et la section administrative du Collège Saint-Michel ; M. Joseph Stritt, d'Alterswyl, professeur à l'École normale de Hauterive ; M. Gaston Bise, à Bussy, instituteur à l'école des garçons de Cottens ; M. Eugène Coquoz, à Broc, instituteur à l'école inférieure des garçons de Broc ; M. Julien Dessibourg, à Matran, instituteur aux écoles primaires de Fribourg ; M. Louis Gabriel, à Granges, instituteur à l'école mixte de la Verrerie (Progens) ; M. Edouard Gendre, à Vauderens, inspecteur à l'école mixte de Lieffrens ; M. Auguste Lambert, à Corserey, instituteur à l'école des garçons de Grandvillard ; M. Joseph Rotzetter, à Fribourg, instituteur à l'école mixte de Magnedens ; M. Léon Léon Sauter, à Rueyres-Saint-Laurent, instituteur à l'école mixte de Rueyres-Saint-Laurent ; M. Firmin Vauthey, à Somentier, instituteur à l'école des garçons de Vuisternens-devant-Romont ; M^{lle} Marie Bugnet, à Vaulruz, institutrice à l'école supérieure des filles de Saint-Aubin ; M^{lle} Alice Débieux, à Estévenens, institutrice à l'école des filles d'Echarlens ; M^{lle} Flora Monney, à Lentigny, institutrice à l'école des filles de Villarepos ; M^{lle} Germaine Pasquier, à Bulle, institutrice aux écoles primaires de Bulle ; M^{lle} Louise Progin, à Montagny-la-Ville, institutrice aux écoles primaires de Fribourg ; M^{lle} Esther Savoy, à Fribourg, institutrice aux écoles primaires de Fribourg ; M^{lle} Lucie Seydoux, à Villaranon, institutrice à l'école mixte de Villaranon.

— *Séance du 17 septembre.* — Le Conseil accepte, avec

remerciements pour les excellents services rendus, la démission de M. l'abbé Emile Dusseiller (nommé curé de Notre-Dame à Genève), comme professeur au Collège Saint-Michel, et celle de M. l'abbé Pierre-Canisius Greber, à Guin, en qualité d'inspecteur scolaire du III^{me} arrondissement. — Il approuve un déboulement scolaire à Granges. — Il nomme : M. Rodolphe Meuwly, instituteur, à Planfayon, maître à l'école régionale de ladite localité; M. Augustin Beaud, à Villars-sous-Mont, instituteur à l'école des garçons d'Albeuve; M. Joseph Bongard, à Marly, instituteur à l'école des garçons de Villars-sur-Glâne; M. Lucien Brasey, à La Verrerie (Projens), instituteur à l'école mixte de La Valsainte (Cerniat); M. Jakob Fontana, à Cazis (Grisons), instituteur à l'école mixte de Cordast; M. Alexandre Rossier, à Promasens, instituteur à l'école des garçons de Porsel; M^{lle} Joséphine Bossard, à Fribourg, institutrice à l'école inférieure mixte de Villars-sur-Glâne; M^{lle} Isidorine Gilland, à Massonnens, institutrice aux écoles primaires de Romont; M^{lle} Berthe Savoy, à Attalens, institutrice à l'école supérieure des filles de Vuadens. M. Alphonse Wollhauser, à Fribourg, surveillant du Collège Saint-Michel; et M^{lle} Germaine Perrier, à Fribourg, maîtresse à l'Ecole secondaire des filles de la ville de Fribourg.



BIBLIOGRAPHIES

L'Education physique ou l'Entraînement complet par la Méthode naturelle, par G. Hébert, lieutenant de vaisseau, directeur technique de l'enseignement des exercices physiques dans la Marine. — Volume de 86 pages, illustré de 24 photographies hors texte. Broché, 2 fr. Paris, Librairie Vuibert.

La civilisation est un obstacle au développement physique complet. Pour en combattre les funestes effets et acquérir le plus haut degré de santé et de force, il faut revenir à la nature. Telle est la thèse soutenue par M. Hébert, dans son nouvel ouvrage. La *méthode naturelle* d'éducation physique est empruntée aux sauvages et aux animaux. Elle est basée sur la pratique raisonnée des exercices pour lesquels l'homme est spécialement construit et organisé : la marche, la course, le saut, le grimper, le lever, le lancer, la défense naturelle et la natation.

Ces exercices ne sont pourtant pas une panacée. On n'en tire tout l'effet dont ils sont susceptibles qu'à condition de les associer judicieusement. Il y a une *manière de travailler*, qu'une longue expérience a permis à M. Hébert de déterminer et qu'il nous fait connaître ici.